

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/15

**Demande de subvention
DREAL PACA -**

**GUIDE PLANTONS LOCAL
EN PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
pour planter des espèces
indigènes
et ainsi favoriser la
biodiversité en région**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

- Vu** La délibération n° 1819 du 16 mars 2021 relative à la demande de subvention DREAL pour la rédaction d'un Guide « Plantons local en Provence Alpes Côte d'Azur »
- Vu** La délibération n° 1894 du 14 juin 2022 relative à la demande de subvention DREAL « Guide plantons local » - phase 2 ;
- Vu** La délibération n° 2023/03 du 4 juillet 2023 donnant les délégations consenties à la direction ;
- Considérant** Que l'ARBE porte depuis plusieurs années une action d'accompagnement des collectivités en Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans leur démarche de gestion écologique de leurs espaces verts et de nature (réduction de l'utilisation des pesticides, pratiques d'entretien et de gestion respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, ...) en partenariat avec la Région Sud, la DREAL, la DRAAF et l'OFB. Dans le cadre de cette mission, les collectivités ont fait remonter un besoin d'informations et d'accompagnement sur les questions de végétalisation locale ;
- Qu'en s'inspirant d'autres régions qui ont déjà réalisé des guides sur ce sujet ou sont en cours [Ile de France, Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire], l'ARBE a réalisé fin 2022 le guide « Plantons

local » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de manière à faire évoluer les pratiques de plantation des collectivités et de leurs prestataires en proposant des palettes végétales d'espèces indigènes et sauvages produites localement ;

Que cet outil permet ainsi de répondre aux premières questions que peuvent se poser les différents acteurs (aménageurs, collectivités, paysagistes, ...) au sujet de la végétalisation locale, et fournit des clefs de compréhension complétées par une liste non exhaustive d'espèces locales à planter ;

Que la réalisation de ce guide a nécessité l'expertise de nombreux partenaires créant une vraie dynamique partenariale que nous souhaiterions maintenir et enrichir. Les structures comme la fédération française de paysage, l'union des entreprises du paysage, Hortis [Association des responsables d'espaces nature en ville] sont de très bon relais auprès des professionnels des espaces verts et du paysage. Le travail avec les pépiniéristes et les Conservatoires Botaniques Nationaux a également permis d'enrichir les réflexions sur la structuration d'une filière pour répondre à la demande en plantes locales ;

Que pour réaliser ce document, la DREAL a apporté un soutien financier de 10 000 € sur les premières étapes du travail initiées en 2021, ainsi que 10 000€ pour la finalisation du document en 2022 ;

Qu'en 2023, l'ARBE propose de réaliser différentes actions de diffusion et promotion de ce document en s'appuyant sur la dynamique partenariale initiée lors du projet et que l'ARBE souhaite maintenir. L'ARBE propose notamment de réaliser une conférence de presse et un webinaire de présentation de l'outil. D'autre part, l'ARBE prévoit une réédition du document pour répondre aux nombreuses sollicitations ;

Que pour la réalisation de ces actions, l'ARBE sollicite une aide financière de la DREAL à hauteur de 10.000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt de la demande de subvention pour la promotion du guide plantons local et l'animation de la dynamique partenariale auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anhe CLAUDIUS-PETIT

